

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>9 mai 2017</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>01</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Jean-François Le Tallec</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, dont nous saluons la qualité, à selon nous plusieurs mérites, mais trois d'entre eux nous semblent essentiels à souligner aujourd'hui.

Le premier est **d'associer sans opposition aucune les fonctions résidentielle et productive.**

La segmentation n'est plus de mise sur notre littoral. Plus que cela, nous devons favoriser la mixité des fonctions sur notre façade maritime. Cette mixité est indispensable à plus d'un titre : elle permettra à nos entreprises de production et aux emplois associés d'être présents sur l'ensemble de nos territoires littoraux et donc d'en garantir la vitalité et l'avenir. Elle rapprochera les compétences des employeurs. Elle limitera les déplacements et les effets de spécialisation territoriale qui les accompagnent. C'est aujourd'hui une priorité pour l'aménagement du littoral régional.

A ce titre, nous partageons le rôle central et appeler à se transformer des infrastructures portuaires précisées dans le rapport. Les Chambres de commerce et d'industrie ont d'évidence toute leur place dans les dispositifs à mettre en œuvre sur ce sujet.

Le deuxième mérite est de **positionner au cœur du débat les questions techniques liées à la planification et à l'urbanisme.**

Chacun a en tête des exemples de projets avortés sur son propre territoire. Rappelons simplement ici le cas emblématique du projet de la Sill et le mot du maire de Plouvien, cité dans le Télégramme, face aux contraintes insurmontables rencontrées par l'entreprise. Il nous dit : *« C'est aussi un mauvais signe adressé à tous ceux qui donnent au pays des Abers une autre ambition que d'être simplement un lieu d'économie résidentielle, voué au vieillissement et à la perte progressive de toute activité productive ».*

Sur ce sujet, face à l'enchevêtrement des documents de gestion des sols, les entreprises appellent avant toute chose à une clarification, à une diminution des risques, et à un raccourcissement des délais d'instruction des projets.

Le troisième mérite de ce document est bien de **souligner l'indispensable travail de connaissance et d'information qui est à réaliser**, au premier chef sur le foncier. Nous partageons cette priorité et nous y prenons d'ores-et-déjà toute notre part, comme le rappelle le rapport. Les zones d'intérêt régional, mises en avant par les CCI depuis 2009 se trouvent aujourd'hui remises au goût du jour sur le littoral. Nous nous en félicitons. Avec le soutien de la Région et de l'État nous pourrions poursuivre collectivement cette démarche et l'affiner davantage. Nous y travaillerons bien évidemment sur le futur SRADDET.

Enfin, on regrettera peut-être que le rapport ne propose pas quelques outils prioritaires pour actionner les leviers qui ont été identifiés. Cela aurait permis d'initier rapidement des premières démarches de concrétisation des ambitions du texte.

Aux acteurs locaux et régionaux de le faire. Les entreprises et leurs représentants sont bien évidemment volontaires pour s'atteler à la tâche !

Je vous remercie de votre attention.